

**Oui**, j'apporte mon soutien à l'aménagement d'une ou plusieurs chambres du collège néerlandais par un don de :

- 200 €
- 500 €
- 1 000 €**
- Autres montants : .....€

**un don de 1 000 euros vous permet de donner votre nom à une chambre du collège néerlandais**

La cité internationale universitaire de Paris est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 6 juin 1925. À ce titre, elle ouvre droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé, dans la limite de 20 % du revenu imposable (article 200-3 du code général des impôts). un don de 200 euros vous coûtera réellement 68 euros et un don de 1 000 euros vous coûtera 340 euros. un reçu fiscal vous sera adressé.

**Je règle :**

- par chèque à l'ordre de cité internationale universitaire de Paris
- par virement sur le compte :

CIUP POLES MAISONS RATTACHEES  
CREDITCOOP PARIS ALESIA  
RIB : 42559 00005 41020002635 91  
IBAN : FR76 4255 9000 0541 0200 0263 591  
BIC : CCOFRRPPXXX

**Les dons sont à adresser à :**

**cité internationale universitaire de Paris**

« 1 000 euros, une chambre à votre nom au collège néerlandais »

17, boulevard Jourdan - 75014 Paris

contact > charline CORBEL – 01 43 13 65 20 | charline.corbel@ciup.fr

**coordonnées**

NOM .....	ville .....
Prénom .....	Tél .....
Adresse .....	Email .....
.....	prénom et nom à inscrire sur la plaque (si don
.....	de 1 000 €)
code postal .....	.....
.....	.....

conformément à la loi «informatique et liberté» du 6 janvier 1978, vous possédez un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. vous pouvez exercer ce droit en écrivant à cité internationale universitaire de Paris - service communication - 17, bd Jourdan 75014 PARIS. nous vous précisons que les données vous concernant ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.